

Département des Bouches-du-Rhône
Arrondissement d'Aix en Provence

République française

COMMUNE
de
LA FARE LES OLIVIERS
13580

DECISION DU MAIRE

En application de l'article L 2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales

2024_48 - OBJET : Convention de formation avec Concept Sécurité Formation

Le Maire de la Commune de LA FARE LES OLIVIERS,

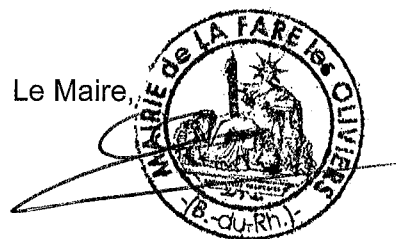
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

INFORME le Conseil Municipal qu'il convient de prévoir une formation intitulée – B1B2BRBC – Recyclage Habilitation Electrique pour deux agents des services techniques. La société Concept Sécurité Formation propose ce type de formation.

DECIDE de passer une convention avec la société CONCEPT SECURITE FORMATION – 1 bis rue Guy de Maupassant – ZA L'Agavon – Le Mirabeau 2 – 13170 LES PENNES MIRABEAU afin de faire bénéficier ces agents de cette formation qui sera dispensée les 10 et 11 octobre 2024, pour un montant de 510 € HT.

DIT que les crédits nécessaires à cette dépense sont prévus au budget communal, aux chapitre et article correspondants

Fait à LA FARE LES OLIVIERS, le 3 juin 2024.



Jérôme MARCILIAC